

Portant promotion au titre de l'année
1981 de Monsieur NGOULOU Rigobert, Admini-
strateur des SAF (Administration
Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant
amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant
Statut général des fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 26/6/1958 fixant la
réglementation sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62
du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs
et Financiers ;
Vu le décret n° 65/170/FP du 25/6/1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981
au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif
aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 82/II89 MTPS.DGTFP.DFP. du
16/12/1982 portant inscription au tableau d'avancement de
l'année 1981 de Monsieur NGOULOU Rigobert, administrateur des
SAF (Administration Générale).-

DECRETE :

.../...

N. N. N.

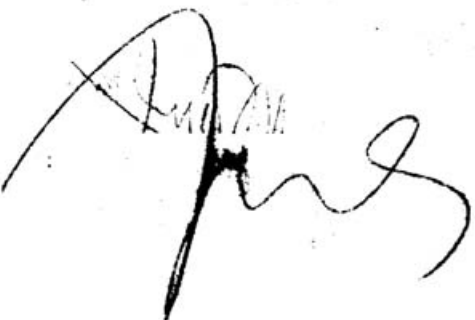
ARTICLE 1er. - Monsieur NGOULOU Rigobert, Administrateur de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.A.F. (Administration Générale) en service au Secrétariat Général au Plan à Brazzaville est promu au 4^e échelon de son grade pour compter du 5 Avril 1981.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date sus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 16 Décembre 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

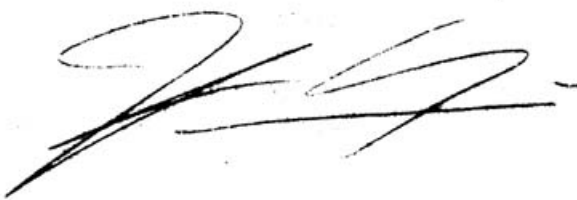
Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA .-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA .-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFF/DEP.
D.B.
D.C.F.
SGCM/BC
SG PLAN
DOSSIER
INTERESSE

1
3
3
2
2
2
3
1

